

AZF

Un avocat thononais au procès à Toulouse

■ Le 21 septembre 2001, l'usine AZF de Toulouse explosait, causant trente morts et des destructions inimaginables. Le procès s'est ouvert hier devant le tribunal de grande instance de Toulouse, délocalisé pour l'occasion dans une salle municipale. Georges Rimondi, avocat du barreau de Thonon, représente la famille d'une victime tuée par le souffle de l'explosion. Pour lui, la thèse de l'attentat ne tient pas : « Pour la bonne et simple raison qu'il n'y a jamais eu de revendication. Cela n'a pas de sens. La thèse de l'accident est la seule qui tienne », explique-t-il. Le procès devrait durer quatre mois.

